

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/02/2008  
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-3-10

Séance du vendredi 8 février 2008

### **ROUTES DEPARTEMENTALES B051 - Acquisitions de terrains de voirie**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-05e/08 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :
  - . Acquisition : 15 032,20 €
  - . Echange : 0,00 €
  - . Aliénation : 2,00 €
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2008.
- ❖ Précise que la dépense sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 enveloppe 101423 et la recette au chapitre 77, nature 775, fonction 0202, enveloppe 18419 du budget départemental 2008.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER